

TABLE DES SOMMAIRES.

TROISIEME PARTIE.

DEPUIS L'ÉRECTION
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-JOSEPH EN RELIGION
JUSQU'AU PREMIER INCENDIE
ET A LA RECONSTRUCTION DE L'HÔTEL-DIEU DE VILLEMARIE.

CHAPITRE I.

- L'institut de Saint-Joseph érigé en religion. — Les sœurs du Ronceray. Le Jumeau et Babonneau, envoyées à Villemarie pour introduire les vœux solennels dans la communauté de l'Hôtel-Dieu.*
- I. L'institut de Saint-Joseph est enfin érigé en Ordre religieux. 1
 - II. Les hospitalières de Villemarie, en vue d'embrasser les vœux solennels, demandent à leurs sœurs de France de leur envoyer des professes. 4
 - III. M. Macé procure, par l'entremise de la reine, l'envoi de la sœur du Ronceray à Villemarie. 6
 - IV. M. Macé associe les sœurs Le Jumeau et Babonneau à la sœur du Ronceray pour Villemarie. 8
 - V. Les sœurs du Ronceray et ses compagnes refusent de s'embarquer sur le vaisseau de M. Talon. — Protection de Dieu sur elles. 11
 - VI. Traversée de la sœur du Ronceray et de ses compagnes. 14
 - VII. A Québec, la sœur Babon-

- neau refuse de quitter l'institut de Saint-Joseph. 15
- VIII. Arrivée de la sœur du Ronceray et de ses compagnes à Villemarie. — Les hospitalières font les vœux solennels. 17
- IX. La sœur du Ronceray est rappelée en France. 19
- X. La sœur Le Jumeau élue supérieure. — Détails sur sa vocation à l'institut de Saint-Joseph. 21
- XI. Amour de la sœur Le Jumeau pour les mépris. 24
- XII. Fidélité de la sœur Le Jumeau aux devoirs de son état. 26
- XIII. Exactitude de la sœur Le Jumeau à la pratique de l'obéissance. 28

CHAPITRE II.

- Troubles suscités à Mademoiselle Mance au sujet du fief Nazareth, qu'elle avait acquis à l'Hôtel-Dieu pour 22,000 livres. — Sa mort. — Les filles de Saint-Joseph lui succèdent dans l'administration temporelle.*
- I. M^{lle} Mance contribue à faire accepter au séminaire de Saint-Sulpice la propriété de l'île de Montreal. 30
 - II. M^{lle} Mance inquiétée au su-